

**DELIBERATION N° 181-26**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

**Présents :**

|                      |                        |                   |                    |
|----------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| ABERT Richard        | BATTISTEL Marie-Noëlle | TAVERNA Philippe  | VIALANEIX Nicolas  |
| SERRE Emmanuel       | ROSSI Angélique        | SENAC Louis       | GRAND Florence     |
| CROS Marlène         | GONNORD Franck         | SAURAT Coraline   | ANDRIEUX Georges   |
| KAITANDJIAN Patrick  | BARI Nadine            | JACOB Hervé       | PAULIN Jean-Paul   |
| BONOMI Jean-Pierre   | CIOT Xavier            | MILLOUX Rosalbe   | GAILLARD Hervé     |
| MAUROY Claude        | FAYARD Adeline         | LOIRE Marie Noële | NEY Jean-Noël      |
| BERTINI Luc          | BUGNI Mathis           | TROUSSIER Joëlle  | CHALLON Valérie    |
| GARCIA Frédéric      | DECHAUX Marie-Claire   | CURT Jean-Pierre  | VAN DUIJN Renaud   |
| FELIX Gérard         | LAURENS Patrick        | MOUSSIER Aurélien | MAUGIRON Frédéric  |
| BERTRAND Renaud      | NEGRO Julie            | RAVANAT Jean-Luc  | MAUGIRON Gilbert   |
| BRUGNERA Jean-Michel | PICAVEZ Sylvie         | CALVAT Pierre     | BARTHELEMI Maryse  |
| GERBI Franck         | FROMENT Thierry        | CHARLES Christian | FOGLIA Maxence     |
| ROBERT Philippe      | MIMRAM Benjamin        | MICHEL Carine     | GUIGNIER Jean-Marc |

**Absents excusés représentés :** ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62  
Nombre de délégués présents : 52  
Nombre de pouvoirs : 09  
**Nombre de délégués votants : 61**

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi), VALANT PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : CHARTRE DE GOUVERNANCE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 177-26 précisant les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi-H entre la Communauté de communes et les communes présentée en conseil communautaire du 07/07/2026 ;

Vu la délibération n° 178-26 prescrivant l'élaboration d'un PLUi-H par la Communauté de communes de la Matheysine présentée en conseil communautaire du 07/07/2026 ;

Considérant que les modalités de collaboration sont encadrées par l'article L153-8 1° du code de l'urbanisme qui engage les parties prenantes à appliquer et maintenir ces modalités dans la durée de l'élaboration du PLUi-H ;

Considérant que l'outil « charte » permet de proposer un cadre plus souple en ce qui concerne notamment l'organisation plus pratique et technique de la commission PLUi-H ;

Considérant que le contenu est issu des échanges ayant lieu lors du séminaire du 5 mai 2026 et de la conférence des Maires du 9 juin 2026.

La charte de gouvernance vient compléter la délibération (adoptée lors de cette même séance) fixant les modalités de collaboration entre la Communauté de communes et les communes : lieux, formats, fréquence des réunions, ainsi que le déroulé des réunions, les modalités de partage des informations, et les modalités de concertation communale.

La charte de gouvernance est annexée à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** les termes de la Charte de gouvernance telle qu'elle est annexée ;
- ➔ **INVITE** les communes à adopter ladite charte ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite charte et tous les actes et avenants se rattachant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

**La Présidente,**

**Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre CURT**

